

OBJET : Accueil périscolaire – Reconduction tarifs année scolaire 2021-2022**EXPOSÉ**

Par délibération en date du 9 juillet 2020, le Conseil Municipal de Châteaubriant a fixé les tarifs de l'accueil périscolaire (APS) ainsi que les tranches de quotient familial pour l'année scolaire 2020-2021 comme suit :

Tranches de quotient familial	TARIFS HORAIRES Proposition Com-Com Chât-Derval 2020-2021	TARIFS HORAIRES 2020-2021	Soit un tarif au ¼ d'heure 2020-2021
1. < 400 € • Tarif (A)	0,92 €	0,92 €	0,23 €
2. 400 € ≤ QF ≤ 650 € • Tarif (B)	1,04 €	1,04 €	0,26 €
3. 651 € ≤ QF ≤ 950 € • Tarif (C)	1,16 €	1,16 €	0,29 €
4. 951 € ≤ QF ≤ 1 250 € • Tarif (D)	1,24 €	1,24 €	0,31 €
5. > à 1 250 € • Tarif (E)	1,36 €	1,36 €	0,34 €

Par courrier en date du 26 mai 2021, la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval fixe les tarifs des accueils de loisirs périscolaires pour l'année scolaire prochaine. Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal est invité à fixer les tarifs pour l'année scolaire 2021-2022.

Au regard de la crise sanitaire qui nous touche et de l'impact financier qu'elle aura sur les ménages, les tarifs des accueils périscolaires n'augmenteront pas l'année scolaire prochaine.

DÉCISION

Le Conseil Municipal décide, au titre de l'année scolaire 2021-2022 :

- De fixer les tranches de quotient familial et les tarifs horaires de l'accueil périscolaire afin qu'il soit divisible par 4 selon les tarifs de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval,
- De maintenir la facturation au ¼ d'heure de présence pour l'APS.
- De fixer le tarif, selon le tableau suivant :

TRANCHES DE QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs horaires proposition com-com castel. 2021-2022	Tarif au ¼ d'heure des APS	
		2020-2021 (pour mémoire)	2021-2022
1. < 400 € • Tarif (A)	0,92 €	0,23 €	0,23 €
2. 400 € ≤ QF ≤ 650 € • Tarif (B)	1,04 €	0,26 €	0,26 €
3. 651 € ≤ QF ≤ 950 € • Tarif (C)	1,16 €	0,29 €	0,29 €
4. 951 € ≤ QF ≤ 1 250 € • Tarif (D)	1,24 €	0,31 €	0,31 €
5. > à 1 250 € • Tarif (E)	1,36 €	0,34 €	0,34 €

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant

A la Halle de Béré, le 30 juin 2021

Le Maire

Alain HUNAUULT



Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20210707-802-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 07-07-2021

Publication le : 07-07-2021

Le Maire,
Alain HUNAUULT





VILLE
de
CHATEAUBRIANT

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU MERCREDI 30 JUIN 2021

DIRECTION GÉNÉRALE
DGS/MH

Membres en exercice : 33

L'an deux mil vingt et un, le trente juin 2021, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le vingt-quatre juin 2021, se sont réunis à la Halle de Béré en respect des règles de distanciation sociale, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAUT, Maire.

Etaient présents :

M. HUNAUT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAY, M. NOMARI, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, Mme GALLAND-PLUMEJAULT, Mme BOURDEL, M. GICQUEL, Mme GITEAU, M. FLATET, M. AMIOUNI, M. TRIMAUD, Mme JARRET, Mme BOURDAIS, MM. LE MOEL, KESKIN, Mme PAYET, Mme DEGRE, M. SINENBERG, M. EMERIAU, M. BEASSE, Mme CHAUVIN, Mme RICHEL M. BARON, M. GAUDIN, Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme ORAIN, M. LE HECHO.

Etaient excusés :

M. PADIOLEAU a donné procuration à Mme CIRON
Mme HEBERT a donné procuration à Mme BOMBRAY
Mme PALIERNE a donné procuration à M. LE HECHO

Préfecture de Loire-Atlantique



044-214400368-20210707-802-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 07-07-2021

Secrétaire de séance : Mme CHAUVIN

Le Maire,
Alain HUNAUT



Hôtel de Ville – B.P. 189 – 44146 CHATEAUBRIANT CEDEX
02.41.02.32 – Fax : 02.40.28.16.04 – Site Internet : <http://www.mairie-chateaubriant.fr>
e-mail : mairie@ville-chateaubriant.fr